
Collège Royal de Notre-Dame-des-Champs.

Numéro d'inventaire : 1979.20039

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1821

Description : Feuillet imprimé formant livret.

Mesures : hauteur : 223 mm ; largeur : 180 mm

Notes : Lettre (signée Liautard) en date du 11 septembre 1821: la Maison d'éducation de Notre-Dame-des-Champs est convertie en Collège Royal de plein exercice par le Conseil Royal de l'Instruction publique.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

1821

COLLÈGE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS.



Paris, 11 Septembre 1821.

MONSIEUR,

LE Roi, par Ordonnance du 27 février dernier, rendue sur le rapport de M. Corbière, Ministre-Secrétaire d'État et Président du Conseil Royal de l'Instruction publique, a décidé :

ARTICLE 21. Les Maisons particulières d'Éducation qui auront mérité la confiance des familles, tant par leur Direction religieuse et morale que par la force de leurs Études, pourront, sans cesser d'appartenir à des particuliers, être converties par le Conseil Royal en Collèges de plein exercice, et jouiront, à ce titre, des privilèges accordés aux Collèges Royaux et Communaux.

En conséquence, le Conseil Royal de l'Instruction publique, sous la présidence de M. le Baron Cuvier, et sur le rapport de M. l'Abbé Nicolle, Recteur de l'Académie de Paris, a arrêté dans sa Séance du 28 août, que notre Maison serait érigée en Collège.

D'après nos anciennes relations, et l'intérêt que vous nous avez toujours témoigné, nous avons cru devoir vous faire part de cette décision.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-
obéissant serviteur

LIAUTARD.

